



Fig. C•23 - Segment OP04 du quai occidental (© CPA)

Le revêtement du quai présente la même finition, en très mauvais état (fig. C•24 & C•25). Des anneaux forgés, pour scellement d'organeaux, ont résisté aux réparations. Le dos du muret de maçonnerie, dont la face côté port est enduite et celle côté mer laissée nue, est protégé par un enrochement installé dans les années 1960 (OP02). Dans l'enduit frais, une "main experte" a signé "2001".



Fig. C•24 - Revêtement du quai et la marche en chape de béton altérée (© CPA)

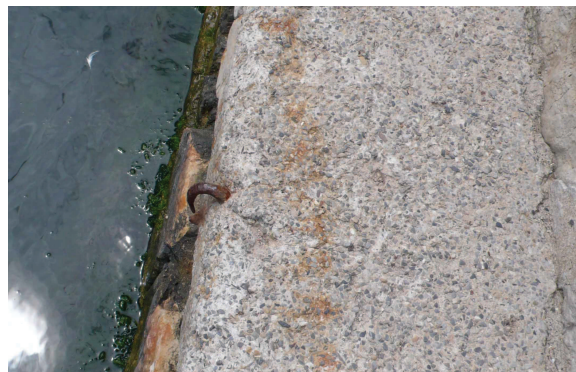


Fig. C•25 - Anneau de fixation d'organeau (© CPA)

## a2• Ouvrage Portuaire OP03 :

Le segment OP03 conduit au musoir et à la passe d'entrée. Des travaux de confortement récents ont reconditionné la rive (côté passe et côté port) en disposant des longrines en béton (fig. C•26) et en condamnant, de fait, l'embranchement (fig. C•27). Le revêtement de surface, toujours en béton, est lissé. Une signature, dans le béton frais, semble dater ces travaux de 2009.



Fig. C•26 - Elévation dans la passe d'entrée (© CPA)



Fig. C•27 - Elévation sud dans le bassin (© CPA)



Les dispositifs d'amarrage renvoient à ces travaux récents (fig. C•28). Le muret, prolongement du précédent, n'est pas enduit et dévoile une maçonnerie de moellons de gros calibres, partiellement désorganisés (fig. C•29 & C•30). Au revers, le mur présente un empattement en partie masqué par l'enrochement (fig. C•31).



Fig. C•28 - Dispositif d'amarrage (© CPA)



Fig. C•29 - Muret de protection en maçonnerie (© CPA)



Fig. C•30 - Désordre dans la maçonnerie du muret (© CPA)



Fig. C•31 - Empattement à la base du muret côté mer (© CPA)

### a3• Ouvrage Portuaire OP01 :

Pour accéder au musoir (OP01), il faut gravir deux hauteurs de marches (fig. C•32). Ces marches occupent toute la largeur du musoir, mais leur nombre a été réduit par la surélévation du quai (fig. C•33). La plate-forme, de 4,35 m par 4,87 m est recouverte d'une vieille chape de béton qui dévoile, dans ses lacunes, le sol de pierres d'origine (fig. C•34).



Fig. C•32 - Emmarchement d'accès au musoir occidental (© CPA)